



RÉGION ACADEMIQUE GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 15 janvier 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Arrêté DRAES/ElectionsCROUSLorraine/2025-07

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.822-1 et suivants, et R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination du recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités – M. Pierre-François MOURIER ;

Vu l'arrêté n° 2025-4123-SGR du 12 juin 2025 donnant délégation de signature de M. Pierre-François MOURIER, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, à M Claudio GALDERISI, recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Grand Est ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 26 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine ;

Vu l'arrêté du recteur de la région académique Grand Est du 13 janvier 2026 fixant la liste électorale définitive relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine.

ARRÊTE

Article 1 :

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentant de l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. LEONARD Frédéric	Mme ROUSSEL Viviane
Mme PIERRON Sophie	Mme BRESSON Gaëlle
M. BALTHAZARD Antoine	M. COLOMB Anthony
Mme CLAUDE Nathalie	Mme BARBIER Marion
Mme LAFARGE Davina	Mme DUFOUR Bénédicte
Mme SOULAS Béatrice	Mme MUCLARI Xhensila

Représentants pour les candidats :

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
Liste "Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tout-t-es (UNEF, Coordo)"	M. GERARD-ROCHET Maxime	Mme CONSTANTIN Claire
Liste "FSE, le syndicat antifasciste et anti-impérialiste !"	M. SAEZ Pablo	Mme BAKIR Sarah
Liste " UNI : Pour la suppression de la CVEC, la mise en place d'un ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS"	M. CLAUDEL Martin	M. BINSINGER Ezio
Liste "La Cocardé Etudiante : l'Alternative Patriote !"	M. D'AMORE José	Mme ROUSSEL Manon
Liste "Bouge ton CROUS avec Fédélor et tes associations"	M. DAUDRE-VIGNIER Jean	Mme CALIPARI Flora
Liste "Union étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes !"	M. ABADIE Corentin	M. HELLEQUIN-BELAUD Louan-Sangye

Article 2 :

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique, ou son représentant. Monsieur Rémy MERTENS représente le recteur de région académique.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine et affiché dans ses locaux.

Article 4 :

Monsieur le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de région académique Grand Est
Le recteur délégué à l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Claudio GALDERISI
Président du conseil d'administration